

REGLEMENT INTERIEUR

I. REGLES DE VIE INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Tabac :

La consommation de tabac est **interdite** dans les chambres. Les fumeurs devront aller dans le parc et déposer systématiquement cendres et mégots dans les cendriers disposés à leur attention.

Alcool :

L'introduction et la consommation d'alcool sont interdites dans l'enceinte de la clinique.

Toxiques :

La détention et la consommation de toxiques sont interdites par la loi et peuvent entraîner des sanctions pénales (Articles 222 - 34 à 222 - 39 du Code Pénal).

Si le personnel soignant constate des signes d'intoxication alcoolique, médicamenteuse ou toxique, il peut faire appel à un médecin du service ou à un médecin de garde qui procédera à des examens cliniques et biologiques. La constatation des intoxications décrites ci-dessus peut amener à une interruption de l'hospitalisation. Enfin le personnel soignant pourra, s'il le juge utile, vérifier en votre présence le contenu de votre chambre et de vos effets et retirer les produits concernés.

Confidentialité :

Aucun patient ne doit utiliser un appareil photo ou vidéo autant dans l'enceinte que dans le parc de l'établissement. La présence d'animaux est interdite.

Informatique / connexion internet :

L'accès internet /Wifi n'est autorisé que de 9h30 à 22h30.

II. SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Objets de valeur et argent :

La clinique décline toute responsabilité en cas de perte et de vol.

A cet effet, vous êtes invité à effectuer les dépôts auprès du secrétariat à l'accueil. Les infirmiers vous renseigneront sur la procédure à suivre pour le dépôt ou le non dépôt.

Les prêts d'argent et tout commerce sont interdits entre patients.

Traitements médicamenteux :

Pendant l'hospitalisation, vous prendrez uniquement les médicaments prescrits par les médecins de l'établissement. Ils seront distribués **dans votre chambre** par les infirmiers du service. A cet effet, nous vous demandons d'être présent dans votre chambre à 8h - 11h15 et 18h. Dès votre admission, les infirmiers conserveront votre traitement personnel à l'infirmerie. Ce traitement personnel vous sera restitué au moment de votre sortie ou éventuellement au cours de votre hospitalisation à un membre de votre famille (personne de confiance).

L'introduction et la prise de médicaments non prescrits dans le service sont interdites.

Soins :

A l'admission, vous signerez le consentement à l'ensemble des soins, cela garantit votre adhésion aux soins. Si nécessaire, des soins complémentaires peuvent être prescrits à l'extérieur par le médecin de la clinique.

Objets dangereux :

A l'admission les soignants feront une vérification de vos affaires et retireront les objets potentiellement dangereux (rasoirs, couteaux, miroirs...). Vous pourrez avoir accès à vos affaires de toilette le matin de 9h à 11h.

Un contrôle de vos objets personnels peut être réalisé en cours de séjour par l'équipe soignante dès qu'elle le juge nécessaire et avec accord du médecin.

Véhicule :

Pour des raisons légales de sécurité (article 5 de l'arrêté du 21 juillet 1954) nous vous demandons de remettre les clés de votre véhicule aux infirmiers dès votre admission. La clinique décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'un véhicule sans en aviser le médecin.

Violences :

Le droit commun s'applique à la clinique. Les violences, destructions, insultes... peuvent donner lieu à des poursuites pénales. Toute dégradation, détérioration, pertes d'objets confiés (clés de chambre, télécommande) devront être remboursés.

III. VOTRE CHAMBRE

Nous vous demandons de respecter les horaires du coucher (à 22 heures 30 au plus tard) et d'éviter de faire du bruit dans la chambre. Les regroupements dans les chambres d'un autre patient, même avec son accord sont formellement interdits.

Une chambre vous est attribuée dès votre arrivée. Il est possible que, pour des raisons de place et de nombre de patients, nous vous demandions éventuellement de changer de chambre.

L'utilisation d'appareils électriques (cafetière, bouilloire ...) est strictement interdite.

IV. VOS REPAS

Les repas de midi et du soir seront pris en salle à manger, en respectant les horaires : 12h00 et 18h45. Une parfaite tenue et correction sont demandées pour prendre vos repas et circuler dans l'établissement.

Les petits déjeuners seront servis en chambre entre 8h et 8h30.

Par mesure d'hygiène, le stockage d'aliments frais est formellement interdit dans les chambres.

V. LES VISITES

Elles sont **autorisées de 13h à 19h**. Les communications téléphoniques personnelles peuvent être données depuis le service et reçues dans l'unité.

Dans l'intérêt de la prise en charge et des soins, les soignants peuvent intervenir dans les relations interpersonnelles.

VI. LES PERMISSIONS

Les sorties à l'extérieur de l'établissement sont possibles uniquement **sur autorisation médicale**. Une sortie peut être accordée par le médecin pour quelques heures ou pour une journée (entre 10h et 21h). **Les sorties au marché sont organisées le jeudi et le samedi matin de 8h50 à 11h30 sur autorisation du médecin.**

Les portes extérieures ferment à 21h.

En dehors de ces situations, il est formellement interdit de quitter l'enceinte de la clinique. En cas d'infraction à ces règles, votre sortie sera considérée comme une sortie définitive.

Les patients désirant, seuls ou accompagnés de leur famille ou amis, se promener hors des limites du parc, en informeront l'équipe soignante.

Durant le séjour et pendant les permissions, la conduite d'un véhicule est strictement interdite.

VII. LES VISITES MEDICALES

Les visites de surveillance médicales sont effectuées tous les jours par un médecin psychiatre de 8h à 12h en chambre.

La visite des médecins généralistes a lieu systématiquement le premier jour d'hospitalisation. Le jour de votre admission, merci de vous rendre disponible en fin d'après-midi et en début de soirée.

VIII. LES SORTIES

La sortie définitive s'effectue le matin de 10h à 12h, avec un membre du personnel, et nécessite votre passage au secrétariat pour effectuer les formalités administratives.

Avant de quitter la clinique, nous vous remercions de déposer le questionnaire de satisfaction au secrétariat, l'évaluation de votre séjour est pour nous un outil d'amélioration.

Toutes vos dépenses personnelles (téléphone, télévision, bouteilles d'eau...) sont à votre charge et à régler avant la sortie.

Les équipes soignantes font confiance à votre esprit de collectivité et à votre respect des conduites élémentaires de savoir vivre. Dans votre intérêt, elles veilleront à l'application de chacune des clauses de cette réglementation. Dans le cas inverse, la direction et la commission médicale se réservent le droit de prendre les mesures jugées nécessaires.

Dr STAURENGHI



Dr FARBOS



LA DIRECTION – Mme CRET



Le patient